MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
du Trésor

Budapest, octobre 2026

Ambassade de France de Hongrie
Service économique de Budapest

Affaire suivie par Natasa Schuchtár
Visa : Anne Bernard

HONGRIE

Veille agricole Hongrie – Octobre 2026

Future PAC : la Hongrie défend le maintien de ses aides agricoles

Le 26 octobre 2026, le Conseil de l'Union européenne a adopté sa position partielle de négociation sur la future politique agricole commune (PAC) pour la période 2028-2034. Selon le ministre hongrois de l'Agriculture et de l'Économie alimentaire, Bóna Szabolcs, les négociations ont permis de préserver la possibilité de maintenir plusieurs dispositifs importants pour la Hongrie, notamment les aides nationales transitoires et les aides européennes couplées à la production au niveau de 2026.

En 2026, plus de 15 Mds HUF (environ 40,9 M EUR) seront versés au titre des aides nationales transitoires, notamment pour les bovins à viande, les vaches allaitantes et l'extensification de l'élevage bovin. Les aides européennes couplées à la production devraient représenter près de 74 Mds HUF (environ 201,7 M EUR). Elles soutiennent notamment les filières de la betterave sucrière, du riz, des cultures maraîchères, des oléagineux, des fruits et plusieurs productions animales.

Le ministre a également évoqué le maintien de dispositifs tels que les aides de base à la surface, le soutien couplé à la production et les programmes agroécologiques et agroenvironnementaux. Le budget global de la future PAC n'est toutefois pas encore fixé et dépendra des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE. La position du Conseil doit encore être négociée avec le Parlement européen.

Les aides agricoles progressent, tandis que les crédits du secteur reculent

Au premier semestre 2026, les producteurs hongrois ont perçu 666 Mds HUF (environ 1,82 Md EUR) de subventions agricoles et de développement rural, soit 63,7 Mds HUF (174 M EUR) de plus qu'à la même période de 2025 (+10,6 %). Les deux tiers de ces financements provenaient du budget national (443,4 Mds HUF), le tiers restant de fonds européens (222,6 Mds HUF).

Les programmes de développement rural et de pêche représentaient la principale catégorie de dépenses, avec 439,6 Mds HUF (1,20 Md EUR), devant les aides directes aux producteurs (128,3 Mds HUF) et les aides nationales (83,5 Mds HUF). Les grandes cultures ont bénéficié de 28 % des aides, l'élevage de 22,5 % et l'horticulture de 6,6 %. Par ailleurs, 45,1 Mds HUF (environ 123 M EUR) ont été versés pour indemniser les dommages climatiques subis en 2025. La hausse globale doit toutefois être interprétée en tenant compte du calendrier des paiements : les aides directes ont notamment diminué de 44,4 % sur un an, tandis que les paiements de développement rural ont progressé de 42,8 %.

Dans le même temps, l'encours des crédits agricoles a diminué de 2,7 % sur un an, à 986,7 Mds HUF (environ 2,69 Mds EUR), tandis que celui de l'industrie agroalimentaire a reculé de 1,4 %, à 698,9 Mds HUF (1,90 Md EUR). Les prêts bonifiés représentent respectivement 57,3 % et 31,3 % de ces encours. À fin 2025, les taux de faillite s'établissaient à 2,7 % dans l'agriculture et à 4,2 % dans l'industrie agroalimentaire, contre 4,8 % pour l'ensemble de l'économie. L'AKI relève néanmoins une détérioration de la qualité du portefeuille de crédits agricoles au deuxième trimestre 2026.

La Hongrie accélère le versement des avances sur les aides de la PAC

Au 15 octobre 2026, la Hongrie avait déjà versé 205 Mds HUF (environ 559 M EUR) d'avances au titre de cinq dispositifs de soutien direct, soit 42 % de son enveloppe nationale de paiements directs. Ces versements ont été effectués avant l'ouverture de la période habituelle de paiement des avances, le 16 octobre, grâce à une dérogation européenne autorisant le paiement anticipé d'une partie des aides.

Le BISS représentait la principale part de ces versements, avec 140 Mds HUF versés à près de 130 000 agriculteurs. Le CRISS a bénéficié à un nombre similaire de producteurs, pour un montant de 43,7 Mds HUF. Les autres aides concernaient les producteurs laitiers (16,3 Mds HUF), les éleveurs de brebis reproductrices (4,1 Mds HUF) et les éleveurs de bovins à l'engraissement (1 Md HUF).
Les versements se sont poursuivis après cette première phase. Une première tranche de 26,6 Mds HUF (environ 72,5 M EUR) a été annoncée au titre des écorégimes (AÖP), pour quelque 41 000 demandes. Le 21 octobre, de nouvelles avances de plus de 8 Mds HUF ont également été annoncées pour le bien-être des abeilles, des bovins à viande et la préservation des ressources génétiques animales. Les paiements doivent se poursuivre par étapes jusqu'au 30 novembre.

La Chambre nationale de l'économie agricole engage une profonde réorganisation

La Chambre nationale de l'économie agricole (NAK), qui compte plus de 400 000 membres, fait l'objet d'une importante réforme visant à réduire ses coûts de fonctionnement et à renforcer son rôle professionnel. Une modification législative entrée en vigueur en août 2026 a notamment renforcé le contrôle de légalité exercé par le ministère de l'Agriculture et durci les règles d'incompatibilité applicables aux responsables de l'organisation. La réorganisation a déjà entraîné le licenciement de 110 à 120 salariés, tandis que les quelque 700 conseillers agricoles territoriaux ont été consultés sur l'évolution de leurs missions. Le budget de la Chambre devrait être réduit de 11,1 Mds HUF (environ 30,2 M EUR) par an, soit près d'un tiers de son budget antérieur. Après la suspension des cotisations en 2026, un nouveau système est envisagé pour 2027, avec une réduction des contributions, notamment pour les petites exploitations et les exploitations familiales. La réduction de 304 à 200 du nombre de membres de l'assemblée des délégués fait également partie des propositions de réforme.

La Hongrie instaure une exemption automatique pour certaines obligations liées aux aides agricoles

À la suite de la sécheresse ayant touché la Hongrie entre le 1er juillet et le 18 août 2026, certaines obligations liées aux aides agricoles peuvent faire l'objet d'une exemption automatique lorsque leur non-respect résulte directement des conditions climatiques reconnues. Pour les cas couverts par le dispositif, les agriculteurs n'ont pas à déposer de demande distincte ni à fournir de justificatif spécifique de sécheresse.
Les exemptions concernent certaines exigences relatives aux rendements, à la couverture des sols ou à la densité du cheptel, dans le cadre de dispositifs tels que l'aide de base au revenu (BISS), les écorégimes (AÖP), les mesures agroenvironnementales (AKG) et l'agriculture biologique (ÖKO). Elles ne constituent toutefois pas une dispense générale de toutes les obligations agricoles. Le 17 octobre, les autorités ont également précisé que certaines cultures intermédiaires destinées à l'engrais vert, semées entre le 1er juillet et le 1er septembre mais n'ayant pas levé en raison de la sécheresse, pouvaient être considérées comme conformes aux obligations concernées. Dans les programmes AKG et ÖKO, les événements de sécheresse reconnus ne sont pas comptabilisés dans la limite de trois événements de force majeure. La déclaration des dommages agricoles restait obligatoire et devait être effectuée avant le 30 septembre 2026.

La Hongrie lance un programme de rétention d'eau visant 400 000 hectares agricoles

Le gouvernement hongrois a annoncé le 19 octobre un programme pluriannuel de rétention d'eau destiné à renforcer la sécurité hydrique d'environ 400 000 hectares de terres agricoles. Il prévoit notamment d'améliorer la capacité de rétention de l'eau de 10 000 kilomètres de canaux, de remettre en état 1 000 kilomètres de canaux municipaux et 3 000 kilomètres de petits canaux reliant les réseaux hydrauliques aux terres agricoles. La rénovation des ouvrages de régulation et l'amélioration de l'approvisionnement en eau sont également prévues, notamment dans les bassins de la Tisza, du Maros et des Körös.
Le gouvernement prépare par ailleurs des aides financières destinées aux agriculteurs qui retiennent les eaux pluviales et excédentaires sur leurs terres. Deux appels à projets sont en préparation et pourraient être ouverts à partir du deuxième trimestre 2027.
Le projet de budget hongrois pour 2027 prévoit également de porter de 49 à 221 Mds HUF (d'environ 134 à 602 M EUR) l'enveloppe des investissements européens consacrés à l'eau et à l'environnement. Celle-ci couvre également l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, la protection contre les inondations et la préservation de l'environnement ; elle ne constitue donc pas un budget exclusivement agricole.

Marchés et filières

La Hongrie prépare la suppression du plafonnement des marges commerciales

Le 19 octobre, le Premier ministre Péter Magyar a annoncé la suppression du plafonnement des marges commerciales, instauré en mars 2025 pour certains produits alimentaires, puis étendu aux produits de droguerie. Les plafonds appliqués étaient généralement de 10 % pour les produits alimentaires concernés et de 15 % pour les produits de droguerie. Le gouvernement justifie cette décision par le ralentissement de l'inflation : en septembre 2026, l'inflation annuelle s'établissait à 1,6 %, tandis que les prix alimentaires avaient diminué de 1,3 % sur un an. L'Association nationale du commerce (OKSZ) a salué l'annonce, estimant que la suppression du dispositif favoriserait le retour à une concurrence davantage fondée sur les prix et les promotions. Elle a toutefois regretté le maintien de la taxe spéciale sur le commerce de détail, dont le taux doit augmenter en 2027 pour la tranche de chiffre d'affaires comprise entre 1 et 50 Mds HUF.

Le 27 octobre, le gouvernement a déposé au Parlement un projet de loi prévoyant la suppression des deux dispositifs de plafonnement, pour les produits alimentaires comme pour ceux de droguerie. Selon le texte, la mesure entrerait en vigueur le huitième jour suivant la promulgation de la loi. La suppression n'est donc pas encore définitive au 2 novembre.

Les producteurs laitiers du V4 réclament une intervention urgente de l'Union européenne

Les chambres agricoles des pays du groupe de Visegrád (V4) ont adressé un appel à la Commission européenne pour demander des mesures d'urgence face à la dégradation de la situation économique des producteurs laitiers. Selon leurs estimations préliminaires, les pertes économiques cumulées dans les quatre pays pourraient approcher 2 Mds EUR en 2026. Ce montant comprend toutefois également certaines pertes agricoles liées aux récoltes et aux cultures fourragères, et ne correspond donc pas exclusivement aux pertes de la production laitière. En Hongrie, le prix moyen du lait cru à la production s'établissait à 136,97 HUF/kg (environ 0,37 EUR/kg) en septembre 2026. Malgré une progression de 6,5 % par rapport au mois précédent, il restait inférieur de 31,5 % à son niveau de septembre 2025. Selon les professionnels du secteur, les coûts de production atteignaient généralement 170 à 180 HUF par litre. La situation est également préoccupante en Slovaquie, où la sécheresse a fortement réduit les rendements des cultures fourragères, ainsi qu'en Pologne et en République tchèque, où les producteurs subissent une baisse des prix et une hausse des coûts. Les chambres agricoles du V4 réclament notamment des mesures de soutien d'urgence, une réduction de la pression liée aux coûts des carburants et des engrais ainsi qu'un cadre de politique agricole plus prévisible.

Effondrement de la récolte de maïs et risques pour l'agro-industrie hongroise

La sécheresse de 2026 a fortement réduit la récolte hongroise de maïs, estimée par certains représentants de la filière à environ 1,5 million de tonnes, contre 3,9 millions en 2025 et 5,3 millions en 2024. Les besoins intérieurs sont estimés entre 3,2 et 4,2 millions de tonnes selon les sources. Le déficit potentiel reste toutefois difficile à évaluer précisément, compte tenu des stocks disponibles et des importations.

Les données provisoires de l'AKI publiées le 28 octobre indiquaient qu'au 8 octobre, 69,8 % des 589 200 hectares de maïs avaient été récoltés, avec un rendement moyen provisoire de 2,9 tonnes par hectare. Pour le tournesol, 754 900 hectares avaient été récoltés, avec un rendement moyen de 1,6 tonne par hectare.

La pénurie de maïs menace notamment les fabricants d'aliments pour animaux et les producteurs de bioéthanol. Plusieurs représentants de la filière alertent sur le risque de ralentissement, voire d'arrêt de certaines installations à partir de 2027 si les approvisionnements restent insuffisants. Les industriels demandent notamment davantage de possibilités d'approvisionnement en maïs ukrainien, alors que les importations directes restent soumises à des restrictions hongroises et que le transit est autorisé sous conditions. Par ailleurs, EFISC-GTP a relevé le niveau de risque relatif à l'aflatoxine B1 dans le maïs hongrois de « moyen » à « élevé », à compter du 18 septembre 2026. Cette classification entraîne des exigences renforcées en matière d'analyses et de contrôle, mais ne signifie pas que l'ensemble de la récolte est contaminé ou inutilisable. La qualité doit être vérifiée lot par lot.

La flavescence dorée s'étend en Hongrie, qui renforce les obligations de lutte et les aides aux viticulteurs

La flavescence dorée, maladie de la vigne transmise principalement par la cicadelle américaine (*Scaphoideus titanus*), est désormais présente dans toutes les régions viticoles hongroises. Des zones délimitées sont mises en place autour des foyers confirmés afin de limiter sa propagation.
Une nouvelle loi, publiée le 21 octobre et entrée en vigueur le 24 octobre 2026, renforce les obligations d'entretien et de mise en culture de certaines parcelles de vigne non exploitées, ainsi que les contrôles et les possibilités d'arrachage des vignes présentant un risque phytosanitaire. Dans certaines zones, les parcelles concernées doivent être déclarées auprès du responsable de la communauté viticole locale dans les délais prévus. Le non-respect de certaines obligations peut entraîner des sanctions financières et compromettre le droit à une indemnisation.
En parallèle, les aides aux traitements ont été renforcées pour 2026 : le plafond de superficie admissible passe de 20 à 40 hectares et la subvention peut couvrir jusqu'à 75 % du coût des produits phytosanitaires, dans les limites prévues. Les traitements éligibles doivent avoir été réalisés avant le 31 octobre et enregistrés dans le système électronique de gestion des exploitations. Les demandes de certificat doivent être déposées avant le 2 novembre, puis les demandes d'aide auprès du Trésor hongrois entre le 15 novembre et le 15 décembre.
La lutte repose sur la surveillance, le contrôle du vecteur et l'arrachage des plants contaminés, aucun traitement ne permettant de guérir une vigne infectée.

Élevage et santé animale

La Hongrie renforce les mesures de prévention contre la grippe aviaire

Le 22 octobre, le chef des services vétérinaires hongrois a ordonné le renforcement des mesures de prévention dans les districts identifiés comme présentant un risque élevé de grippe aviaire. Dans les zones concernées, les volailles des élevages commerciaux doivent être maintenues en bâtiment fermé. Pour les élevages non commerciaux, l'alimentation et l'abreuvement doivent avoir lieu dans un espace couvert et fermé. L'évaluation du risque est réalisée au niveau du district et non du comitat. La Nébih appelle les éleveurs à appliquer strictement les règles de biosécurité afin de limiter les contacts entre volailles domestiques et oiseaux sauvages. Ces mesures ont un caractère préventif et visent à réduire le risque d'introduction et de propagation du virus.

Fièvre catarrhale ovine : la Hongrie précise les conditions de circulation des animaux

Après la notification d'un foyer de fièvre catarrhale ovine (FCO) le 10 septembre 2025, suivie de la détection du sérotype 8 en octobre, la Hongrie a perdu son statut indemne. Le 22 octobre 2026, la Nébih a précisé les conditions applicables à partir du 1er novembre aux mouvements vers la Hongrie d'animaux sensibles en provenance d'autres États membres de l'UE.
Les exigences dépendent des sérotypes présents dans la zone d'origine et de l'âge des animaux. Lorsque des sérotypes présents dans le pays d'origine ne sont pas détectés en Hongrie, les animaux de plus de 90 jours doivent notamment être vaccinés contre les sérotypes concernés et présenter un résultat PCR négatif obtenu dans les 14 jours précédant le départ. Pour les animaux de moins de 90 jours, des conditions relatives à la vaccination de leur mère et à la prise de colostrum s'appliquent. Dans tous les cas concernés par ces dispositions, une protection contre les vecteurs pendant au moins 14 jours et un test PCR négatif sont également prévus.
Aucune condition supplémentaire liée à la FCO n'est prévue pour les sérotypes BTV-3 et BTV-8, déjà détectés en Hongrie. Les éleveurs et les transporteurs doivent néanmoins vérifier les exigences sanitaires applicables à chaque mouvement en fonction de l'origine des animaux.

Taux : 1 EUR = 366,95 *HUF*
Sources : HAC, Nouvelle Gazette, MTI, Portfolio, Index, Telex, 24.hu, economx.hu, KSH, HVG, Agroinform, NÉBIH, Agrárszektor

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.